

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 40 (1904)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

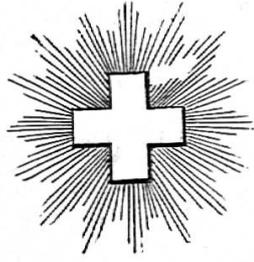
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XL^{me} ANNÉE

N^o 10.



LAUSANNE

5 mars 1904.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Lettre de Paris.* — *Chronique scolaire : Neuchâtel, Vaud.*
— PARTIE PRATIQUE : *Leçon de choses : Le son et l'oreille.* — *Langue française : Enseignement de l'analyse logique.* — *Dictées.* — *Problèmes pour le degré inférieur.* — *Comptabilité : Prix de revient d'une gemme.* — *Bibliographie.*

LETTRE DE PARIS

Sur un nouveau livre de morale.

M. Payot, recteur de l'Académie de Chambéry, vient de publier un nouveau *Cours de morale* qui répond d'une manière singulièrement décisive aux préoccupations, aux incertitudes, aux désirs de rénovation des maîtres que ne satisfont ni l'esprit ni la forme actuels de cet enseignement. L'esprit : il faut bien reconnaître — et j'ai déjà eu l'occasion de le dire à cette place — qu'il ne diffère pas très sensiblement de l'esprit théologique, qui pose en plein mystère une volonté souveraine extérieure à l'âme pour, ensuite, en promulguer les décrets. La forme, autrement dit la méthode : c'est une sorte d'*apriorisme* qui se place en dehors de toute expérience et fait légiférer une conscience idéale dans le vide. Cela donne une doctrine isolée du reste de la connaissance et qui n'a ni assiette ni cohésion. Comment pourrait-elle agir efficacement sur la vie ? Aussi M. Payot a-t-il le droit de dire, dans sa préface, que les cours en usage ne sont « qu'une prédication au nom d'un devoir qu'on accepte sans l'établir », un « démarquage des morales religieuses », qui « ordonne, mais ne démontre pas ». — Il a voulu, lui, à ce « prêche sans sincérité », substituer « un enseignement moral digne de la pensée philosophique actuelle ». Et son livre, destiné, je n'en doute pas, à avoir le plus grand retentissement, peut-être même à opérer la révolution souhaitée, — auquel cas ce serait plus qu'un livre, ce serait un grand acte, — est le premier effort vigoureux et complet d'une pensée libre, loyale et forte pour tirer notre morale scolaire de l'équivoque et du servage où elle se traîne, pour la rendre vraiment *laïque*, c'est-à-dire pour la mettre en harmonie avec l'esprit

scientifique, seul guide possible d'une démocratie qui veut être l'ouvrière de sa destinée.

L'auteur du *Cours de morale* rompt avec les errements de ses devanciers en rejetant ou omettant l'idée préalable d'obligation, d'impératif catégorique, ce postulat kantien qui n'est en somme qu'un dogme métaphysique remplaçant le dogme religieux de la volonté de Dieu. Son point de départ est pris dans les données certaines de la science, qui nous renseigne sur la condition affreuse de nos plus lointains ancêtres, nous fait voir l'extrême misère physique, intellectuelle et morale dans laquelle l'humanité primitive a croupi pendant de si longs siècles, et met en regard l'humanité présente, déjà infiniment plus libre, plus intelligente, plus heureuse et meilleure. Notre espèce ne doit d'en être arrivée là, et de pouvoir aller encore infiniment plus loin, qu'à la *coopération solidaire*, dont elle est seule capable parmi toutes les autres parce que, seule, elle est douée d'énergie raisonnable. En effet, toute génération qui vient au jour reçoit l'héritage de conquêtes accumulés par les générations antérieures sans avoir à recommencer leurs expériences ni à refaire l'une après l'autre toutes les étapes du long chemin parcouru. L'idée de *dette* se dégage de cette grande loi de coopération solidaire, et sur elle, comme sur une assise de rochers, se fonde et se construit le *devoir social*, que résume le mot de *justice*.

Le *devoir individuel*, lui, se ramène au *bonheur* tel que la comparaison de l'humanité primitive et de l'humanité actuelle nous amène à le concevoir, et qui consiste « à vivre d'une vie intense ». — Dégageons le solide enchaînement des principes. La vie intense, étendue et profonde le plus possible, l'épanouissement complet de notre énergie a pour condition la *liberté*. Or nous ne sommes libres que quand nous nous soumettons à la *raison*, et à la *raison seule*. L'esclavage commence quand nous nous inclinons devant toute autre puissance, soit extérieure, soit intérieure. Des puissances extérieures ou cosmiques, la raison appuyée sur la science nous montre que nous ne pouvons nous affranchir que par la coopération solidaire : de là, comme j'ai dit, la loi de justice. Et des puissances ou contraintes intérieures (instincts, passions, préjugés, croyances absurdes), nous ne pouvons nous libérer que par notre volonté raisonnable. Ainsi les deux grandes parties de la morale pratique se trouvent reliées l'une à l'autre dans la conception fondamentale du bonheur.

De cet enseignement moral, auquel il donne une base positive, M. Payot tente aussi de renouveler la méthode. La science consiste, pour chaque cas particulier du devoir, à interroger celle des sciences de l'homme et de la vie humaine qui peut lui fournir des lumières et à mettre sa réflexion en jeu sur les données précises qu'il a recueillies, en maintenant toujours dans sa pensée l'idée directrice de justice ou de bonheur. Tour à tour et souvent ensemble, la physiologie, la psychologie, l'histoire, l'anthropologie, la biologie,

l'économie politique, la sociologie et aussi la simple expérience courante, viennent servir de fond solide et résistant à ses inductions morales. La moitié au moins des 188 paragraphes dont se compose le livre pourraient me servir d'exemples. J'en détacherai deux seulement, qui montreront spécialement l'usage qui est fait de la *psychologie* :

§ 61. Tu ne peux violer les lois inéluctables de l'association des idées, mais tu peux choisir, refuser ton attention ou la donner entière.

REFUSER L'ATTENTION OU L'ACCORDER, C'EST EN QUOI CONSISTE NOTRE LIBERTÉ. Dire oui ou dire non aux idées, aux sentiments qui demandent audience, et que oui soit oui, et que non soit non, c'est être libre.

Par exemple, le matin, l'hiver, être libre, c'est refuser de penser au vent glacial qui hurle et qui soulève la neige ; c'est refuser de sentir qu'on est bien au lit, et c'est maintenir vigoureusement son attention sur la tâche urgente à faire.

Chez le paresseux qui abdique, l'automatisme agit seul et l'association est dirigée par le sentiment pénible du froid à affronter : l'idée du devoir ne peut arriver à s'introduire dans la conscience et à fixer sur elle l'attention.

De même, la tendance naturelle que nous avons à laisser aller l'imagination sans vérifier ses inventions, sans les contrôler par l'observation exacte, est une forme d'automatisme dont la liberté est exclue.

C'est à cette servitude de l'imagination que nous devons tant de croyances erronées. La plupart des ouvrages de littérature très répandus, qui représentent des aventures fictives et des personnages sans réalité, sont faits de souvenirs juxtaposés au hasard. Ils sont illisibles pour qui les étudie avec attention, tant les absurdités, les invraisemblances, les contradictions y abondent.

La plus puissante liberté d'esprit est celle d'une intelligence très riche en souvenirs et en expériences précises, et qui les organise vigoureusement « autour » d'une idée bien choisie : que ce soit Molière qui groupe avec force ses observations et les plaisantes remarques entendues partout pour former le portrait de l'avare ou de la coquette, — que ce soit un Darwin qui accumule avec patience pendant trente ans des observations pour prouver son hypothèse de la *sélection naturelle*.

Ce qui précède suffit pour te faire comprendre qu'il importe que tu t'affranchisses de cet esclavage intérieur aux associations d'idées *automatiques*. Or, tu ne t'en affranchiras que si tu prends l'*habitude* d'être maître de ton attention : car l'éducation de la liberté de l'intelligence se trouve être surtout une éducation de l'attention.

§ 77. Un acte de courage, comme un acte de volonté se passe entièrement dans la pensée : c'est maintenir dans la conscience l'idée à réaliser ; c'est refuser d'y laisser s'implanter les idées de faiblesse, de lâcheté.

Cette vue précise va nous permettre de distinguer le courage animal du courage humain, le courage-passion du courage libre : distinction nécessaire, car cette vertu semble la plus répandue ; le bouledogue, le coq de combat et la plupart des animaux semblent même l'emporter sur l'homme.

Quand deux chiens, ivres de colère, se battent, et supportent des morsures cruelles, on ne peut cependant dire qu'ils sont courageux, pas plus qu'on ne peut le dire de deux hommes qui se battent par haine : la fureur les « aveugle » et si l'idée des coups, des blessures, de la douleur, n'est pas *admise* dans la conscience, la volonté n'y est pour rien. Toute passion violente est maîtresse de l'attention, et elle annihile toutes les idées qui la contredisent. A la guerre même, le vrai courage, sur lequel on peut compter, est rare : presque toujours l'ivresse, la haine sauvage, la peur affolent les combattants qui « fuient en avant » — ou en arrière, — suivant les poussées de la « bête » en frénésie.

Le vrai courage consiste à faire *volontairement* ce que fait inconsciemment la fureur : empêcher la représentation des blessures, de la mort, d'envahir la conscience. *Accepter* par un stoïque effort de volonté les plus affreuses possibilités de mutilations ; rester immobile sous les balles ; avancer sous une pluie de projectiles ; voir fondre sur soi, sans perdre son sang-froid, un ouragan de cavalerie : voilà le vrai courage, le courage *sur lequel on peut compter*. On ne peut avoir la même confiance dans la fureur qui tourne si facilement au « sauve-qui-peut ! » Le vrai courage, c'est celui de Turenne, tremblant de tous ses membres, comme font les plus braves au moment du combat, mais disant : « Tu trembles, carcasse ! » et menant son pauvre corps affolé là où sa volonté avait décidé qu'il irait.

On voit aisément quel intérêt nouveau peut donner une telle méthode aux questions les plus rebattues, et qu'elle a pour résultat de mettre partout des *raisons* précises et fortes à la place des clichés, des banalités superficielles, des pseudo-démonstrations, en un mot du verbiage sans nerf qui rend fastidieux et stériles la plupart de nos cours de morale. Ajoutez qu'une *philosophie personnelle* inspire toutes les théories éthiques de l'auteur et leur donne une parfaite cohésion (cette cohésion qui a manqué jusqu'à ce jour à nos traités scolaires) : c'est la *philosophie de la volonté* — que M. Payot a exposée dans un livre bien connu, — avec cette idée fondamentale que le véritable acte volontaire est l'acte d'attention, attendu que c'est par l'attention que nous accordons de préférence à telle ou telle idée, que nous faisons prédominer en nous certaines associations sur certaines autres, et que comme les associations victorieuses entraînent les actes correspondants, c'est par l'attention que nous nous faisons libres.

Un point encore de la plus haute importance, sur quoi je n'ai pas le loisir de m'étendre, mais que je dois au moins signaler, est la satisfaction donnée par M. Payot à ce vœu du congrès de Lyon que le chapitre des devoirs envers Dieu — pierre d'achoppement, invite à l'hypocrisie ou sujet de révolte pour les maîtres incrédules — fût remplacé par un coup d'œil impartial sur l'histoire des religions. M. Payot nous fait voir dans les religions supérieures de puissants agents de civilisation et de perfectionnement moral ayant rendu d'inappréciables services à l'humanité. Il montre aussi que la raison scientifique s'arrête au seuil de l'*Inconnaissable*, mais qu'elle offre à tous les esprits sincères un point d'accord dans la notion de l'*ordre intelligent*, et qu'elle prescrit un grand devoir de respect mutuel à toutes les consciences, soit qu'elles revêtent cette notion d'une forme théologique, soit qu'elles la maintiennent en elles-mêmes à l'état de pur idéal.

En résumé donc, ce que nous apporte le livre de M. Payot, c'est la morale tirée de l'abstrait et replacée dans la réalité. Que l'on réussisse à l'enseigner de cette manière, et elle cessera tout à fait d'être un catéchisme de formules vaines dont la mémoire se charge sans que le principe actif de l'âme en reçoive une secousse et une direction. Elle deviendra un *art de vivre* qui imprimera à tous les actes de la vie le même caractère de beauté rationnelle, mettra

entre eux l'ordre, l'enchaînement, la proportion d'une construction harmonieuse, et créera ainsi ce chef-d'œuvre purement humain du bonheur individuel dans la solidarité consentie et confiante des volontés.

Cette appréciation ne signifie pas, bien entendu, que je donne mon adhésion réfléchie à toutes les opinions exprimées par l'auteur sur les questions de détail qu'il pose et qu'il résout. Je serais disposé, en toute sincérité de pensée, soit à lui refuser les prémisses, soit à contester la conclusion de quelques-uns de ses raisonnements. Je dis néanmoins qu'il ouvre toute grande la voie où il faudra bien que notre enseignement moral s'engage si nous voulons qu'il soit franc, honnête, solide, efficace. H. MOSSIER.

P. S. Je n'ignore pas, chers collègues, que vous avez de l'enseignement moral une conception toute différente de la nôtre et que vous ne croyez pas devoir le séparer de l'enseignement religieux. J'ai cru, malgré cette divergence, pouvoir exposer ici librement des idées françaises, que chacun de vous reste maître de passer au crible de son jugement. H. M.

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHÂTEL. — Le nouveau code scolaire, après quatre ans de discussions et de polémiques souvent fort vives, vient d'être enfin adopté par le Grand Conseil. Le correspondant neuchâtelois de l'*Educateur* consacrera un article à cet objet. Disons en attendant quelles sont les nouvelles dispositions de la loi en ce qui touche aux traitements du personnel enseignant, tout en remarquant que ces sommes s'entendent pour toutes choses, car la législation scolaire neuchâteloise ne connaît pas les avantages en nature.

Aux termes de la loi, les traitements initiaux des instituteurs et institutrices sont fixés comme suit :

Villes : Neuchâtel-Serrières, le Locle et la Chaux-de-Fonds. Instituteurs : 1^{res} et 2^{mes} classes, 2100 fr. ; 3^{mes} à 6^{mes}, 2000 fr. Institutrices : 1^{res} et 2^{mes}, 1300 fr. ; 3^{mes} à 6^{mes}, 1200 fr. ; classes enfantines, 1200 fr.

Autres localités : instituteurs, 1800 fr. ; institutrices des classes enfantines, 1100 fr.

Les communes ont la faculté d'augmenter, avec l'approbation du Grand Conseil, le traitement initial de leurs instituteurs et institutrices. Dans ce cas, elles ont droit, pour cette augmentation, à une allocation principale.

Les instituteurs et institutrices reçoivent, en outre, de l'Etat, après cinq ans de service, une haute paie déterminée comme suit :

Après cinq ans de service, le traitement s'accroît annuellement, pendant dix ans consécutifs, de 60 fr. pour les instituteurs et de 40 fr. pour les institutrices.

A partir de la 16^{me} année de service, le traitement s'accroît encore, annuellement, pendant cinq ans consécutifs, d'une haute-paie supplémentaire prélevée sur la subvention fédérale en faveur de l'enseignement primaire et fixée à 60 fr. pour les instituteurs et à 40 fr. pour les institutrices.

Le traitement demeure ensuite invariable.

Le point de départ de la haute paie pour chaque ayant droit est le 1^{er} janvier de l'année qui suit la date de son entrée en fonctions.

La loi stipule que la fréquentation du gymnase cantonal est gratuite pour les élèves neuchâtelois et pour les Suisses dont les parents sont domiciliés dans le canton.

L'augmentation immédiate des traitements se balancera jusqu'en 1906 par la subvention fédérale à l'école primaire. En 1907 et 1908, il y aura, pour l'enseignement pédagogique seulement, une augmentation de 40 000 fr. sur le budget de 1904.

Ajoutons enfin que plusieurs des conséquences financières de la loi sont soumises au vote de décrets spéciaux du Grand Conseil.

† **Ami Guebhart.** — Le canton de Neuchâtel vient de perdre un de ses meilleurs serviteurs. Bien qu'attendue depuis plusieurs jours, la mort d'Ami Guebhart n'en a pas moins causé une douloureuse émotion dans sa famille et dans le monde de ses nombreux amis.

Ami Guebhart est né à Couvet le 20 juillet 1837. En 1852, soit à l'âge de quinze ans, il est déjà nommé sous-maître à Auvernier. L'année suivante, nous le trouvons au Crozot, d'où il descend aux Calames, près Le Locle, en 1856. Puis il dirige pendant deux ans l'école de Bôle, qu'il quitte pour aller pendant quelques mois enseigner dans l'école de la Sagne. En 1860, la commission d'éducation de Fleurier lui confie la direction de la 1^{re} classe des garçons du grand village. Pendant huit ans, il dirige cette classe à la satisfaction de la population tout entière et nombreux sont ceux qui, aujourd'hui, se rappellent encore les belles années de leur enfance passées à l'école de leur excellent instituteur.

Sa réputation a franchi les limites du Vallon et, en 1868, la commission de Neuchâtel l'appelle à la tête d'une de ses nombreuses classes de garçons.

C'est là qu'en 1872, Numa Droz, alors chef du département de l'Instruction publique, occupé de la réorganisation de notre enseignement primaire à la suite d'une révision qu'il avait préparée, vient le chercher pour lui confier l'un des deux postes d'inspecteurs des écoles, nouvellement créés par la loi.

Ami Guebhart et son collègue et ami, O.-E. Stoll furent les premiers inspecteurs de nos écoles.

Leurs débuts n'ont pas été faciles et ils ont dû lutter contre des préventions injustifiées. C'est grâce à leur tact, à leur savoir-faire, à leur connaissance des hommes et de l'enseignement qu'ils ont su faire accepter une institution utile au pays et à ses écoles.

Ami Guebhart resta dix-huit ans à la tête des écoles de la première circonscription ; il les quitta en 1890, regretté de son personnel et des commissions scolaires, qui appréciaient sa modestie et son esprit d'équité, pour entreprendre l'organisation et la direction du nouveau service du matériel scolaire gratuit, service prévu par la loi de 1889, sur l'initiative de feu le conseiller d'Etat John Clerc.

Dans ce dernier poste, Ami Guebhart a fait preuve de réelles aptitudes d'administrateur.

En peu de temps, il a su organiser une institution toute nouvelle, sans hésitation et sans provoquer trop de réclamations de la part des intéressés.

Dans le courant du mois de décembre, alors que la maladie qui l'a enlevé commençait en lui son œuvre de mort, il demanda au Conseil d'Etat un congé qui lui fut accordé.

Nous l'avons visité plusieurs fois pendant le cours de sa maladie.

Lors d'une de nos dernières visites, il nous fit remarquer une enveloppe dans laquelle il venait de renfermer la comptabilité de l'exercice écoulé, comptabilité qu'il venait de clôturer et qu'il expédiait au Département de l'Instruction publique.

— Voilà, nous disait-il avec des larmes dans la voix, ma tâche achevée ; je n'entreprendrai plus de travail nouveau.

Et il disait vrai, ce pauvre cher ami ; sa tâche achevée, il se mit au lit pour y mourir.

Et maintenant ce laborieux serviteur de la petite République neuchâteloise, ce fidèle et consciencieux travailleur nous a quittés.

Toute sa vie a été consacrée à l'instruction publique. Durant 52 ans, il est resté fidèle à son œuvre, qu'il a poursuivie avec foi, sans aucune faiblesse, convaincu de l'utilité de l'école populaire pour un petit pays qui a conscience de son génie et de sa force.

Il a travaillé de tout son pouvoir comme instituteur, comme inspecteur, comme chef du service du matériel scolaire gratuit, à l'amélioration de l'école. Notre pays lui en gardera une grande et sincère reconnaissance. Il emporte avec lui l'estime et l'affection de tous ceux qui l'ont connu.

Pour nous qui, pendant 18 ans, avons été son collaborateur, qui avons lutté, travaillé à ses côtés, son départ nous afflige plus que nous ne pouvons le dire.

Nous avons apprécié son caractère droit et honnête ; son cœur affectueux et bon ; son amitié sincère et fidèle ; son jugement sûr et sain ; sa vie si digne et si bien remplie.

Le 25 février, par une bise âpre et froide, un cortège d'amis accompagna cet ami de nos écoles au champ du repos.

Le service funèbre se célébra dans le petit temple de Bôle. MM. Langel, pasteur, et Quartier-la-Tente, conseiller d'Etat, rappelèrent éloquemment les solides qualités du défunt, puis les enfants des écoles, sous la direction de leur instituteur, M. Raaflaub, exécutèrent la belle et mélancolique mélodie : « C'est là-bas près du village, c'est au pied du clocher noir.... ». C'est là que va dormir son dernier sommeil le bon et fidèle serviteur de l'école neuchâteloise.

Le souvenir de cet homme de bien restera gravé dans notre cœur jusqu'au jour de l'éternel revoir !

LÉON LATOUR.

VAUD. — Assemblée des délégués de la Société pédagogique vaudoise, le 28 février 1904. — Séance du matin. La séance est ouverte à 10 $\frac{1}{4}$ h. par M. Meyer, président. Après l'appel, le secrétaire donne lecture des procès-verbaux des deux réunions précédentes, et l'assemblée se lève pour honorer la mémoire des collègues décédés dans le cours de cette dernière année scolaire (MM. Benoit, Girardet, Préfet Gallay, Durussel, Jaton, Lecoultré, etc.)

M. Meyer présente son rapport sur l'activité du Comité. Voici, très résumés, les passages principaux de ce rapport :

Au jour où le Comité entra en fonctions, on donna à ses membres l'assurance qu'ils n'auraient pas grande besogne : ils furent vite détrompés et ce ne furent ni les séances, ni la correspondance qui firent défaut.

Le 7 septembre 1903, le Comité, accompagné de représentants du Département, des autorités scolaires lausannoises et du Corps enseignant du district de Lausanne, recevait 95 instituteurs et institutrices français, voyageant en Suisse.

Il eut ensuite à s'occuper de la revision des traitements. Son président fit partie de la commission extra-parlementaire chargée d'étudier cette question. Dès le début, des opinions diverses se manifestèrent et plusieurs projets se trouvèrent en présence, entre autres celui de la S. P. V., 1600-2400 ; celui du Département, 1500-2000 ; et un troisième, 1400-1800. M. Meyer demanda expressément de mentionner les vœux du Corps enseignant (1600-2400). Au vote, le projet de la S. P. V. obtint deux voix (dont celle de M. Meyer). Le Conseil d'Etat modifia ensuite les chiffres proposés par la Commission. Le Comité de la S. P. V. se mit aussi en rapport avec la Commission du Grand Conseil et déploya une grande activité jusqu'au 12 novembre, jour où l'autorité législative vota les nouveaux traitements.

Le 20 novembre, le Conseil d'Etat donnait son *arrêté* sur les « soldes » et, dès ce jour, le Comité reçut un grand nombre de lettres l'interpellant sur cette question. Las de répondre à tant de correspondants, M. Meyer publia dans l'*Educateur* son opinion personnelle sur ce sujet, puis le Comité consulta M. l'avocat

de Meuron. La réponse de ce juriste fut insérée dans notre journal ; elle appuyait la façon d'agir du Département. M. Meyer ayant été accusé, par voie de presse, d'avoir mal renseigné M. de Meuron, celui-ci écrivit au Président de la S. P. V. : « Je n'autorise personne à dire que j'ai été mal renseigné ». M. de Meuron a du reste étudié à nouveau cette affaire et donnera prochainement une réponse définitive.

Le Comité s'est encore occupé de la revision de la loi sur l'instruction publique et de celle des statuts de la S. P. V.

M. Meyer termine son rapport en disant qu'une campagne avait été menée contre le Comité, mais que ce dernier, conscient du travail accompli, se place au-dessus de ces attaques, qui visent aussi bien la Société pédagogique vaudoise que ceux qui la dirigent. M. Magnin, délégué de Lausanne, constate que le Comité de la Société a mis celle-ci dans une situation difficile ; que M. Meyer « par ses articles très malheureux de l'*Educateur* » s'est fait l'avocat de l'Etat ; que « le Comité devait défendre les intérêts du Corps enseignant ou démissionner ». Une longue discussion s'engage alors. M. Pouly finit par faire remarquer qu'il avait été prononcé des paroles « fort pénibles » ; que si M. Meyer a commis une maladresse, il n'a certainement pas manqué à son mandat et que l'on ne pouvait pas voter de blâme.

M. Guidoux, membre du comité, défend énergiquement la façon d'agir de ce dernier. Tous les avocats consultés ayant donné jusqu'à maintenant raison au Département, il aurait été bien imprudent de la part du Comité de « partir en campagne », sans aucune preuve certaine.

M. Savary n'avait pas l'intention d'assister à cette réunion. Mais, ayant dû faire une réclamation personnelle au Département de l'Instruction publique, il a été reçu en audience par M. le Chef du Département, qui lui a donné quelques renseignements sur la question des soldes. M. Savary ne veut pas se faire l'avocat du Département, mais il a pensé être utile en donnant quelques indications aux délégués de district. Ces renseignements concernent surtout « l'erreur commise depuis 1857 dans le paiement des augmentations de traitement », erreur qui fut reconnue par M. Louis Ruchonnet et fit l'objet d'un rapport en 1869 ; mais on ne sait pourquoi le Département continua sa manière de procéder jusqu'à l'année dernière. En 1889, aucune discussion n'eut lieu, ni au Département — selon le témoignage de M. Ruffy — ni dans la commission extra-parlementaire — les procès-verbaux en font foi. — Le Grand Conseil n'en discuta pas non plus. Tout le monde pensa que ce n'était qu'une affaire de rédaction et que les augmentations continuaient à être quinquennales... M. Savary a l'impression que si M. le Chef du Département avait pu nous accorder ce que nous demandons, il l'aurait certainement fait.

Après de longs débats, l'ordre du jour suivant, proposé par M. Guidoux — qui annonce préalablement que le Comité n'est pas partisan de l'ordre du jour qu'il propose et qu'il se réserve sa liberté d'action — est voté par 10 voix (5 abstentions et 2 non) :

« Vu l'article 73 de la loi de 1889 sur l'instruction publique primaire, dont la précision est indiscutable ; constatant la pratique invariable suivie dans le paiement des augmentations pour années de service ; l'assemblée des délégués de la S. P. V. estime que ceux de ses membres qui sont au bénéfice de ces augmentations ont droit incontestablement à un an en sus des soldes payés au 1^{er} janvier 1904 et invite le Comité central à revendiquer ces droits par tous les moyens légaux à sa disposition, jusqu'à ce que justice soit obtenue. »

La séance est levée à 1 ¹/₄ heure.

Séance de l'après-midi.

M. Magnin demande, la question des soldes étant résolue, de revenir à la gestion du Comité. Il propose l'ordre du jour suivant :

« L'assemblée des délégués, dans sa séance ordinaire du 20 février, après avoir entendu les explications du Comité de la S. P. V. sur sa gestion, considérant que le Président de ce Comité n'avait pas à se faire l'avocat de l'Etat, qu'il y avait dans la question des soldes en faveur de la manière de voir du corps enseignant de très bonnes raisons, qu'il appartenait au Comité de la S. P. V. de les relever, même si elles n'étaient point décisives;

» que les articles parus sous la signature de F. Meyer, dans les numéros 3, 4 et 5 de l'*Educateur*, étaient de nature à porter un grand préjudice à notre Société;
» désapprouve la conduite de son Comité et tout particulièrement celle de son Président. »

Cet ordre du jour est repoussé.

M. Buffe propose alors le suivant :

« L'assemblée des délégués, tout en regrettant l'attitude du Président de la S. P. V. dans ses articles de l'*Educateur*, approuve la gestion du Comité et passe à l'ordre du jour. » Adopté.

Le Comité déclare alors qu'il attendra la consultation de M. de Meuron, qu'il consultera un autre avocat au besoin et nantira les délégués de ses décisions.

Cette question liquidée, le Caissier donne l'état de la caisse; celle-ci a un solde de 225 fr. La caisse de secours possède un actif de 1194 fr. après avoir accordé pour 595 fr. de secours.

100 fr. sont remis au Musée scolaire.

M. le Président lit une lettre de M. le Chef du Département, répondant aux vœux qui lui avaient été transmis.

Le Département fera imprimer les cartes de convocation des conférences; il étudiera la question des problèmes d'arithmétique mieux gradués pour les examens; il a remplacé les examens de sciences naturelles par ceux de « leçons de choses », etc., etc.

M. Meyer donne des renseignements sur le travail de la sous-commission législative pour la revision de la loi de 1889. Cette sous-commission a adopté à peu près tous les vœux du corps enseignant; ceux-ci doivent encore, il est vrai, être discutés par la grande commission et le Conseil d'Etat avant d'être soumis au Grand Conseil.

Une discussion s'ouvre à ce sujet: M. Allaz demande que les vacances du printemps soient aussi fixées par le Département. M. Anex, de Gryon, désirerait que l'indemnité pour logement soit fixée à un minimum de 300 fr. Ces vœux sont adoptés.

Les cotisations sont fixées à 1,50 fr. pour la caisse de la Société — vu les frais énormes de celle-ci — et à 0,50 fr. pour la caisse de secours.

Le projet des statuts de la S. P. V., préparé par le Comité, sera imprimé puis discuté par les conférences. Il est recommandé de convoquer si possible les membres de la S. P. V. en dehors des conférences officielles.

M. Meyer annonce qu'il a reçu la visite de MM. Hercod et Gaillard, qui désiraient voir mettre à l'étude la question de l'*Enseignement antialcoolique*. — Adopté.

La conférence de Lavaux propose, comme sujet à étudier, l'*organisation la meilleure pour les classes à trois degrés*. — Repoussé.

M. Pache demande si l'on ne pourrait pas faire des démarches auprès des chemins de fer fédéraux pour obtenir des cartes de réduction de tarif, comme c'est le cas en France pour les instituteurs.

MM. Savary et Ansermoz proposent de mettre à l'étude la fondation d'une caisse de secours pour les orphelins et d'une caisse de retraite libre pour les membres du corps enseignant primaire.

La séance est levée à 5 1/2 heures.

PAUL-E. MAYOR.

PARTIE PRATIQUE

LEÇON DE CHOSES

Degré inférieur.

L'oreille et le son.

Produire des *sons* et des *bruits* de diverses manières : frapper sur la table, contre la paroi, sur le plancher ; faire grincer une porte, une fenêtre ; frapper avec un marteau sur du métal, sur du bois, sur de la pierre ; siffler, chuchoter, parler, pousser un cri, chanter ; souffler dans un tuyau ; faire résonner un diapason ; jouer de la flûte, du cornet ou de l'harmonica ; pincer les cordes d'un violon, d'une guitare, d'une zither, etc. Ecouter le bruit du vent, de la pluie, d'une voiture, d'une machine en action, etc.

Faire constater :

1^o que tous les sons et les bruits sont produits par des *chocs* ou des *frottements* : le poing a heurté la table, le marteau a touché le fer, l'air a fait vibrer les lèvres, le larynx, les parois d'un tuyau, la languette de l'harmonica, les fentes de la porte ; l'archet ou les doigts ont fait résonner les cordes et la caisse des instruments de musique.

2^o que les bruits et les sons sont transportés à distance ; mais ils sont pour nous d'autant plus faibles que nous sommes plus éloignés de leur lieu d'origine.

3^o que nous les percevons par *l'oreille*. Quand un bruit est trop intense (coup de canon, coup de tonnerre) nous nous bouchons les oreilles pour l'éviter ; quand il est très faible, nous prêtons l'oreille et nous cherchons à faire taire tout autre bruit. Ceux qui n'entendent pas ont une affection des oreilles : ils sont sourds.

L'air transporte les sons : un coup de vent affaiblit ou même annule le son d'une cloche que l'on entendait très bien auparavant ; nous entendons plus ou moins distinctement le coup de sifflet d'un train ou d'un bateau, selon que le vent souffle de cette direction ou dans le sens contraire.

Mais le son peut être aussi transporté par le bois, la pierre, l'eau, etc. : écouter à la porte, appliquer l'oreille sur le plancher, contre la paroi ou même à l'extrémité d'une poutre sur laquelle on produit un bruit en frappant ou en grattant à l'autre bout.

Faire aussi la jolie expérience des gobelets à fonds minces, reliés par un long fil. Les vibrations de la voix sont transmises par le fil de chanvre ou de métal et perçues par l'un des deux opérateurs. C'est là l'origine première du téléphone.

L'oreille est organisée pour *recueillir* et *reproduire* les vibrations.

Le *pavillon* est disposé en forme d'entonnoir fixé de chaque côté de la tête et légèrement relevé pour percevoir les bruits qui viennent de devant. Le *conduit auditif* pénètre à une certaine profondeur dans la tête et se termine par une *membrane* mince et tendue comme une peau de tambour, le *tympan*, qui vibre au moindre bruit et transmet les vibrations dans l'intérieur de l'oreille. Le cerveau perçoit les sons par le nerf auditif.

L'oreille de l'homme est immobile, mais il peut facilement mouvoir la tête pour mieux entendre les bruits qui lui arrivent de côté ou de derrière.

Les sons ou les bruits mettent toujours un certain temps pour parvenir à nos oreilles. Voir, par exemple, à distance, un bûcheron qui abat du bois : on entend le coup de hache un instant après l'avoir vu frapper le tronc d'arbre. Observer encore un chasseur ou un tireur : le bruit de la détonation du fusil ne nous arrive qu'après la perception du jet de fumée.

Les collines, les forêts, les rochers, les parois nous renvoient le son ; ce phénomène s'appelle *écho*. Si l'écho se produit dans un espace très limité, le son ou le bruit est renforcé ; il y a *résonnance*.

U. B.

LANGUE FRANÇAISE

De l'enseignement de l'analyse logique.

M. l'abbé *Ragon*, agrégé de grammaire, a écrit en préface de son excellent petit livre d'*Analyse logique* publié chez M. Ch. Poussiégué, à Paris, de judicieux conseils que nous croyons devoir reproduire ici.

Plus on étudie les langues, plus on met de soin à les enseigner, mieux aussi on comprend l'utilité et l'importance de l'analyse logique bien faite. Connaître la nature et l'espèce de chaque mot, en posséder les diverses formes, c'est peu de chose en somme ; reconnaître quel rôle grammatical chaque mot remplit dans le discours, c'est déjà mieux. Mais le plus important reste à faire : il faut arriver des mots aux pensées, les comparer entre elles, distinguer ce qui les sépare sous des formes parfois identiques, ne pas confondre ce qui est capital avec ce qui est accessoire, en un mot saisir les mille et une nuances du langage. Pour y arriver, l'un des moyens les plus efficaces est l'analyse logique.

L'analyse logique force l'enfant à réfléchir pour arriver à comprendre. A une condition toutefois : c'est qu'on ne la restreigne pas à l'énumération des sujets, attributs et compléments, qu'on ne se borne pas à des généralités imprécises, en englobant, par exemple, sous un seul nom la catégorie si variée des propositions subordonnées. Sous peine de perdre le principal fruit de cet exercice, il faut préciser, il faut spécifier, il faut distinguer les compléments circonstanciels, les propositions circonstancielles, selon que ces compléments ou ces propositions expriment le but, la cause, la conséquence, le temps, le lieu, etc. Voilà justement ce qui exerce l'intelligence, ce qui la force à aller plus loin que la forme extérieure des mots pour pénétrer jusqu'à la pensée même et en saisir la valeur exacte.

D'où vient que tant d'écoliers et même d'étudiants font de graves contresens, quand ils traduisent du français dans une langue étrangère ? Comment se fait-il qu'ils se méprennent si souvent dans leur propre langue ? C'est qu'on ne les a pas exercés à distinguer, à classer, à nommer avec précision les diverses propositions dont se compose une phrase. L'analyse logique, ainsi entendue, est comme la gymnastique élémentaire de l'esprit : la souplesse et la vigueur intellectuelle font défaut à ceux qui ne l'ont point pratiquée, soit d'instinct, soit méthodiquement.

Il faut donc pousser l'analyse logique plus loin qu'on ne le fait d'ordinaire. Mais alors, cet exercice, qui n'a pas la réputation d'être agréable, va devenir extrêmement difficile, partant impraticable. Qu'on se rassure. Ce qui rend l'analyse logique difficile, pour les maîtres aussi bien que pour les élèves, c'est la diversité des méthodes, les complications inutiles, les explications erronées.

Ouvrez la plupart de nos grammaires françaises au chapitre de l'analyse logique. Vous y lirez que « l'œuvre de la création » est un sujet *simple* et *complexe*. Comment ! la même chose peut être à la fois simple et le contraire de simple ? Ces deux termes jurent d'être accouplés. Si on habitue les enfants à les confondre dans leur esprit, comment veut-on qu'après cela ils aient des idées claires et précises ?

D'autres répètent que « le lion et le tigre » est un sujet *composé*. Le mot *composé*

n'est pas ici le mot propre : il ne s'agit pas d'un tout formé de deux éléments, comme par exemple le mot *in-habile*. « Le lion et le tigre » sont deux sujets au lieu d'un seul. C'est un sujet double, un sujet *multiple*.

Enfin, toujours dans le même chapitre, il est question de sujet *incomplexe*, d'attribut *incomplexe*. Quel vocable ! Quel est « l'honnête homme » qui oserait s'en servir dans la langue courante ? Ne pourrait-on le supprimer sans ébranler l'édifice grammatical ? Qu'on le remplace par le mot *simple* et tout sera pour le mieux. « La crainte », voilà un sujet simple ; « la crainte de Dieu », voilà un sujet complexe. Rien de plus facile à saisir. — Mais, dira-t-on, si je veux faire entendre que tel sujet n'est pas multiple, qu'il n'est pas double ou triple, comment m'exprimerai-je ? » Vous direz qu'il est *unique*, ou vous ne direz rien du tout, ce qui serait peut-être préférable.

Il faut se garder de vouloir, sans utilité, sans nécessité, tout diviser, subdiviser, étiqueter, et si j'ose m'exprimer ainsi, catégoriser. De là ces distinctions, maintenues encore aujourd'hui par certains professeurs, de propositions *directes*, *indirectes*, *inverses*, *pleines*, *explétives*, *implicites*, etc. Pour moi, je l'avoue sans honte, je ne me fais aucune idée de ce que c'est qu'une proposition *pleine* ou *inverse*. Parlez-moi de propositions *causales* (qui expriment la cause), *temporelles* (qui expriment une circonstance de temps), *conditionnelles* (qui expriment une condition), à la bonne heure ! Cela est clair, cela correspond à la nature des idées, cela me force à aller au fond des choses. Encore est-il superflu de pousser plus loin et, après avoir nommé les propositions conditionnelles, de créer des noms spéciaux pour les propositions subordonnées circonstancielles suppositives subordonnées circonstancielles suppositives restrictives. » C'est un abus que de multiplier les termes techniques, que de grossir le jargon grammatical. Une chose est bonne à dire, disons-la, mais sans nous croire obligés de lui trouver toujours un nom spécial, une étiquette nouvelle.

Le grand point, tout en étant bref et clair, c'est d'être exact et vrai. Aussi avons-nous rejeté la fiction qui ne reconnaît qu'un seul verbe « essentiel » *être*, et qui décompose les verbes dits « attributifs » en deux éléments : le verbe *être* et un attribut. Décomposer *je parle* en *je suis parlant* est une opération contre nature : c'est une invention des logiciens, invention aussi contraire à l'histoire des langues qu'à l'élégance du langage.

Nous nommons *relatives* les propositions qui commencent par un pronom *relatif*, et nous réservons le nom *d'incidente* pour les propositions qui sont vraiment telles, c'est-à-dire pour celles qui « surviennent » accessoirement dans une autre proposition, comme *dit-il*, *il est vrai*, *ce me semble*, etc. Surtout, nous mettons en lumière la vraie nature et le vrai usage du gallicisme si fréquent, *c'est...qui*, *c'est...que*. Une fois cette formule bien expliquée, tout devient limpide et lumineux dans les propositions où elle entre ; sinon, c'est une confusion extrême, un inextricable fouillis dont n'a pas pu se tirer même le judicieux Littré.

Les travaux des bons lexicographes nous ont aidé à mieux expliquer certaines

locutions, par exemple *vous me la donnez belle* (sous entendu la balle) locution tirée du jeu de paume. Un grammairien explique *c'est fait de moi* par « ceci, malheur de moi est fait.

Certains grammairiens abusent du mot « propositions » quand il s'agit du simple infinitif ; ils voient deux propositions dans une phrase telle que *il aime à jouer*. C'est là une exagération manifeste, une complication des plus fâcheuses. Ceci équivaut à *il aime le jeu*. Donc, *à jouer* est un complément direct, qui comme tous les compléments directs, répond à la question *qui* ou *quoi* ? Il ne faut pas se laisser influencer par la préposition *à*, qui est ici explétive. N'oublions pas que l'analyse logique a précisément pour objet de voir la pensée à travers les mots et sans se laisser duper par les mots.

DICTÉES

Degré supérieur.

A la montagne.

Dès le point du jour, je pars, je cours à *l'aventure* par les sentiers pierreux. Des vapeurs bleuâtres rampent encore au fond des *précipices*, je les vois s'élever peu à peu ; elles se fondent bientôt dans la limpidité du ciel. J'assiste au *triomphe* de la lumière, la montagne se baigne tout entière dans des flots de soleil. Alors dans l'*immense* étendue silencieuse on n'entend que les sons des clochettes lointaines. Caché sous un vieux pin moussu, j'éprouve un indicible bien-être. Ce qui me saisit, ce n'est pas la beauté des paysages, les aspects du monde extérieur ; non, c'est la *solitude* avec les *illusions* de force et de liberté qu'elle dégage. Je me trouve ici si loin de la *tyrannie* des hommes. D'autres admirent les *architectures* des rochers, les torrents qui bouillonnent et qui grondent, les cascades qui écument. Moi, je ne sais si je les regarde, j'ignore si je les vois, je sens que leurs contours m'échappent ; mais je profite de l'espace ouvert pour laisser grandir mon âme. Ma pensée erre, vagabonde, au gré de ses *caprices*, mes idées marchent, fuient, s'échappent, légères et inutiles comme les vapeurs du matin. Je me disperse dans les choses. Incapable de décrire les *sites* qui se présentent à mes yeux, je les vois cependant, je les saisis et ils font sur moi l'impression la plus profonde et la plus durable.

(*Le sens de la vie.*)

D'après E. Rod.

EXERCICES ORAUX.

1. *Explication* des mots en italiques.
2. *Permutations* : a) Dès le point du jour, nous partons (ind. prés.)...
b) » tu partais, vous partiez (imp.)...
c) » il partit, ils partirent (p. déf.)...
d) » elle partira, elles partiront (futur.).
3. *Indiquez* : a) les verbes transitifs, les verbes intransitifs, les verbes pronominaux.
» b) les pronoms relatifs (quels noms remplacent-ils ?)
» c) les compléments de noms.
4. *Faites une phrase* avec les mots : a) la solitude et la sollicitude.
» b) elles fondent (fondre) et elles fondent (fonder).

EXERCICES ÉCRITS.

1. *Permutations* : Dès le point du jour, *elle part* (degré moyen)... elle est partie (degré supérieur)...

2. *Synonymes* : le point, le commencement ; à l'aventure, au hasard ; pierreaux, caillouteux ; rampent, se traînent ; des précipices, des abîmes ; le triomphe, la victoire ; se baigne, se plonge ; la solitude, l'isolement ; la tyrannie, la méchanceté ; admirent, contemplant ; l'espace, le vide ; à mes yeux, à mes regards.
3. *Homonymes* : formez une petite phrase avec chacun des homonymes suivants :
 - a) le point, le poing ;
 - b) j'erre, l'air, l'ère, l'aire, hère ;
 - c) le site, les Scythes, je cite ;
 - d) le pin, le pain, il peint.
4. *Dérivés* : dressez la liste des substantifs formés avec les verbes de la dictée : partir, le départ ; courir, la course ; ramper, le rampelement ; voir, la vue ; élever, l'élévation ; fondre, la fonderie ; assister, l'assistance ; baigner, le bain ; entendre, l'entente ; éprouver, l'épreuve ; saisir, le saisissement ; dégager, le dégagement ; trouver, la trouvaille ; admirer, l'admiration ; bouillonner, le bouillonnement ; gronder, le grondement ; écumer, l'écume ; savoir, le savant ; regarder, le regard ; ignorer, l'ignorance ; sentir, la sensation ; échapper, l'échappée ; profiter, le profit ; grandir, la grandeur ; errer, erratique (qual.) ; vagabonder, le vagabondage ; marcher, la marche ; fuir, la fuite ; dissiper, la dissipation ; décrire, la description ; présenter, la présentation ; saisir, le saisissement ; faire, le fait.

André CORBAZ.

L'arachide.

L'arachide, plante de la famille des légumineuses, croit en Amérique, en Chine et en Afrique. On a pu l'acclimater en Algérie et dans le sud de l'Espagne.

Le fruit est une gousse à enveloppe grisâtre et coriace, renfermant une ou deux amandes. C'est ce fruit que les enfants nomment noisette d'Espagne.

Cette plante présente une particularité curieuse. Le fruit à peine formé penche vers la terre, s'y enfonce et achève de mûrir dans le sol. Les amandes peuvent donner jusqu'au tiers et même jusqu'à la moitié de leur poids d'huile. Cette huile, de très bonne qualité, convient aux usages domestiques, mais nous ne l'utilisons en Europe que dans la parfumerie.

Dans les pays où poussent les arachides, on les utilise comme aliment, tantôt en les grillant, tantôt en les mélangeant avec du sucre, ce qui donne une pâte dont le goût rappelle, dit-on, celui du cacao.

G. REYMANN.

ARITHMÉTIQUE

Degré inférieur. II^e année.

1. Louis a dans sa tire-lire 75 centimes, il y met encore 15 centimes. Combien y a-t-il ?
Rép. : 90 centimes.
2. Dans une école il y a 34 garçons et 28 filles. Combien y a-t-il d'enfants ?
Rép. : 62 enfants.
3. Maman a placé à la Caisse d'Épargne 50 francs et une autre fois 35 francs. Combien a-t-elle placé ?
Rép. : 85 francs.
4. Anna a acheté du papier pour 45 centimes et un flacon d'encre pour 25 centimes. Combien a-t-elle dépensé ?
Rép. : 70 centimes.
5. Lundi, Julia a fait 21 tours à son bas et mardi 17 tours. Combien cela fait-il de tours ?
Rép. : 38 tours.
6. Une vigne a produit 57 hectolitres de vin blanc et 26 hectolitres de rouge. Combien a-t-elle produit d'hectolitres ?
Rép. : 83 hectolitres.

7. Une couvée a produit 15 poussins, mais 6 ont péri. Combien en reste-t-il ?
Rép. : 9 poussins.
8. Jules avait 60 centimes, il en a dépensé 45 à la promenade. Combien lui reste-t-il ?
Rép. : 15 centimes.
9. Emile avait 25 lapins, il en a vendu 12. Combien lui en reste-t-il ?
Rép. : 13 lapins.
10. Je devais 80 centimes à ma sœur, je ne lui dois plus que 45 centimes. Combien lui ai-je payé ?
Rép. : 35 centimes.
11. Maman m'a donné 50 noix, j'en ai donné 32 à ma petite sœur. Combien en ai-je encore ?
Rép. : 18 noix.
12. La couturière a acheté 49 mètres de toile. Elle en a employé 27 mètres. Que lui reste-t-il ?
Rép. : 22 mètres.
13. 1 mètre de drap coûte 8 francs. 3 mètres coûteront 8×3 francs = 24 francs. 5 mètres, 7 mètres, 8 mètres = ?
14. 1 litre de lait coûte 20 centimes. 2 litres, 4 litres, 5 litres = ?
15. 1 kilogramme de café coûte 2 francs. 5 kg. ? 10 kg. ? 12 kg. ?
16. 1 stère de sapin coûte 12 francs. 2 stères, 6 stères, 8 stères ?
17. 1 crayon coûte 15 centimes. 3 crayons, 5 crayons, 6 crayons ?
18. 2 mètres de drap coûtent 18 francs. 6 mètres (3×2 m.) coûtent 18 francs $\times 3 = 54$ francs.
19. 3 litres coûtent 48 centimes. 6 litres de lait coûtent ?
20. 2 hectolitres de seigle coûtent 32 francs. 6 hectolitres coûtent ?
21. En 3 jours, un ouvrier a gagné 10 francs. En 12 jours un ouvrier a gagné ?
22. 4 mètres de flanelle coûtent 6 francs. 20 mètres coûtent ?
23. 2 mètres de drap coûtent 24 francs. 1 mètre de drap coûte 2 fois moins que 24 francs = 12 francs.
24. 3 litres de lait coûte 48 centimes. 1 litre de lait coûte 3 fois moins que 48 centimes = 16 centimes.
25. 4 cahiers coûtent 80 centimes. 1 cahier coûte ?
26. 5 hectolitres d'avoine coûtent 45 francs. 1 hectolitre d'avoine coûte ?
D'après Ducotterd. A. MAYOR.

COMPTABILITÉ

Prix de revient d'une génisse.

Un agriculteur, ne faisant pas l'élevage, mais désirant renouveler son écurie, achète dans ce but une génisse de 18 mois. Il demande : combien la génisse lui coûte au 1^{er} février 1904, c'est-à-dire avant le vêlage, et s'il aurait gagné ou perdu en la vendant à ce moment-là à M. Leval qui en a offert 580 fr. ?

Il paie la génisse en foire, à Oron, le 3 décembre 1902, fr. 305 ; les frais de foire s'élèvent à fr. 3,50. La génisse reçoit comme nourriture, du 3 décembre au 6 juin, en moyenne 8 kg. de foin par jour à fr. 0,06 le kg. Le 1^{er} mai, il paie pour frais spéciaux 2 fr. Le 7 juin, il conduit sa génisse en estivage au Niremont sur Semsales, les frais de course de ce jour s'élèvent à fr. 2,80. Le 17 septembre, il paie à M. Gothuey la pension de la génisse pour l'été, soit 30 fr. ; il donne une bonne-main de 1 fr. au domestique de celui-ci ; les frais de course se montent à fr. 2,40. Dès le 17 septembre, la génisse reçoit comme nourriture en moyenne jusqu'au 1^{er} février, 10 kg. de foin par jour, à fr. 0,06 le kg. ; 1 1/2 kg. de son, à fr. 0,12. Le sel est compté à fr. 0,01 par jour, pendant son séjour à la ferme. Les soins fr. 0,15 par jour ; le 7 octobre, l'agriculteur achète à la pharmacie un paquet de poudre dépurative qu'il paie fr. 7,50. Le 15 décembre, il fait vacciner sa génisse afin de savoir si elle est indemne de tuberculose, l'opération coûte 4 fr.

L'intérêt du prix d'achat est compté à 3 %. Les frais généraux, impôt, entre.

tien du matériel d'écurie sont comptés au 5 % de la dépense totale. La production du fumier est en moyenne, déduction faite de la paille employée pour litière, de 15 kg. par jour, valant 1 1/2 centime le kg.

PRIX DE REVIENT D'UNE GÉNISSE		<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
1902			
Décembre	3	Prix d'achat de la génisse	305 —
»	3	Frais de foire	3 50
		Nourriture du 3 décembre au 6 juin, 1480 kg. de foin à 0.06 f.	88 80
1903			
Mai	1	Frais spéciaux	2 —
Juin	7	Frais de course à Semsales	2 80
Septembre	17	Pension de la génisse à la montagne	30 —
»	17	Bonne-main au domestique	1 —
»	17	Frais de course	2 40
		Nourriture du 17 septembre au 1 février :	
		Foin, 1360 kg. à 0.06 f.	81 60
		Son, 204 kg. à 0.12 f.	24 48
		Sel, 321 jours à 1 c. par jour	3 21
		Soins, 321 jours à 0.15 f. par jour.	48 15
Octobre	7	Un paquet poudre dépurative	7 50
Décembre	15	Vaccination de la génisse	4 —
		Intérêt du prix d'achat à 3 %, 424 jours	10 45
		Frais généraux, 5 f. % des dépenses	30 74
		Fumier, 4815 kg. à 0.015 f. le kg.	72 22
1904			
Février	1	BALANCE : la génisse coûte le 1 février	573 41
		SOMMES ÉGALES	645 63
			645 63

L'agriculteur aurait gagné en vendant sa génisse fr. 6.59. S. D.

BIBLIOGRAPHIE

E. Ragon, agrégé de grammaire. *Analyse logique*. Leçons et exercices. Deuxième édition, Paris, librairie Ch. Poussielgue, rue Cassette, 15. 1 vol. cartonné, 64 pages : 60 centimes.

Ce petit livre dont nous reproduisons ci-dessus la préface, est une œuvre de simplification et de sage réforme terminologique. Il se recommande à l'attention de tous les maîtres d'école et des professeurs de langue française. On peut n'être pas d'accord avec toutes les innovations proposées, mais il faut convenir que le mode d'analyse qui nous est présenté réalise un progrès incontestable sur le passé. Les remarques sur les compléments et sur les gallicismes sont tout particulièrement intéressantes à cause la lumière qu'elles mettent dans une région demeurée longtemps obscure. Les phrases à analyser sont tirées de nos meilleurs écrivains et classées dans un ordre parfait.

Du même auteur : *Grammaire française*. Cours élémentaire avec plus de 300 exercices. 1 volume de 156 pages, cartonné : 80 centimes.

Cet ouvrage est conçu sur le plan traditionnel des grammaires d'outre-Jura, conformément au programme officiel. La partie grammaticale n'offre rien de nouveau; les exercices sont nombreux et les morceaux choisis intéressants. Mais on considère chez nous l'enseignement de la grammaire à un point de vue si différent, qu'il ne peut être question de recommander un tel ouvrage à l'attention de nos autorités scolaires.

U. B.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

DONNELOYE. — Le poste de pasteur de cette paroisse est au concours.
Adresser les inscriptions au Département de l'instruction publique et des cultes, avant le 8 mars, à 6 heures du soir.

Ecole industrielle cantonale et Gymnase scientifique

Année scolaire 1904-1905

Examens d'admission : lundi **18 avril**, dès 7 heures du matin.
Age requis pour l'entrée dans la classe inférieure : de l'école industrielle cantonale, 12 ans ; du gymnase scientifique, 16 ans, révolus au **31 décembre 1904**.

Inscriptions et renseignements à la direction jusqu'au **9 avril**, de 10 heures à 11 1/2 heures.

Ouverture de l'année scolaire 1904-1905 : mardi **19 avril**, à 2 heures.

NOMINATIONS

Dans sa séance du 23 février, le Conseil d'Etat a nommé M. Eugène Frey, actuellement maître au collège d'Yverdon, au poste de maître de langue allemande aux Ecoles normales.

TECHNICUM DE LA SUISSE OCCIDENTALE A BIENNE

Ecoles spéciales :

1. L'école d'horlogerie avec divisions spéciales pour rhabilleurs et remonteurs ;
2. L'école de mécanique théorique, d'électrotechnique, de montage, de petite mécanique et mécanique de précision ;
3. L'école d'architecture ;
4. L'école des arts industriels, de gravure et de ciselure avec division pour la décoration de la boîte de montre ;
5. L'école des chemins de fer et des postes.

(Les admissions à cette dernière n'auront lieu qu'au printemps).

Enseignement en français et en allemand.

Cours préparatoire en hiver pour l'entrée au printemps.

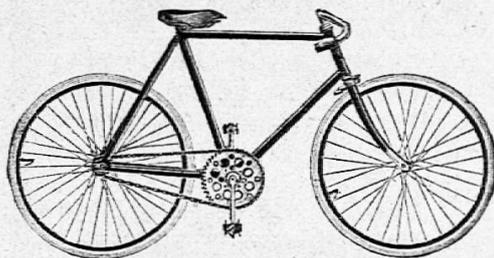
Ouverture du semestre d'été le 13 avril 1904. Examens d'admission le 11 avril dès 8 heures du matin, dans le bâtiment du Technicum. Pour renseignements et inscriptions, s'adresser à la Direction de l'établissement. Programmes gratuits.

Le Président de la Commission de surveillance : **Aug. WEBER.**

BIENNE, 18 février 1904.

(B 1330 Y)

VÉLOS • MOTOCYCLETTES



Modèle 1904, **ELCESIOR** et **COLOMBE** marques connues depuis 15 ans en Suisse, par leur élégance, leur solidité, leur roulement léger et leur **prix incroyable de bon marché**. Catalogue franco.

Représentant général pour la Suisse :

L. Ischy, Payerne

Facilités de paiement pour MM. les instituteurs.

THÉS

O-

MI-

TO

J. PHILIPPON

Rue du Grand-St-Jean, 38, LAUSANNE

Même maison rue St-Pierre, 15

Articles Chinois et Japonais

Tissus, Soies, Porcelaines, Vases, Articles divers, etc.

Spécialité : THÉS O-MI-TO

en paquets et ouverts, depuis 3 fr. 80 le kilog. à 25 fr. le kilog. — Dégustation gratuite des Thés. — Expédition des Thés depuis un kilog. franco dans toute la Suisse.

Chocolats fins, Cacao, Biscuits, Cafés verts et torréfiés, Huiles de noix et d'olive, Savons de Marseille et de toilette, Pâtes, Sucres, Vanilles fines, etc., etc.

PAYOT & C^{ie}, Editeurs, Lausanne

VIENT DE PARAÎTRE :

Carte de la Suisse pour les écoles

au 1/700 000

par **W. ROSIER**, professeur.

Prix : fr. 0,50 sur papier ; fr. 0,70 sur toile.

Gymnase de Berthoud

Les **examens d'admission** dans les diverses classes du Gymnase de Berthoud (sections littéraire et réelle) auront lieu le **samedi 19 mars** et le **lundi 18 avril** a. c. (pour la section commerciale seulement, le lundi 18 avril) dès 8 h. du matin. Les inscriptions pour l'admission seront reçues jusqu'au 12 mars par le soussigné qui donnera tous les renseignements désirables concernant les pensions pour élèves. La demande d'inscription doit être accompagnée des certificats des dernières années scolaires, ainsi que d'un extrait de naissance. **La nouvelle année scolaire commencera le 19 avril** à 7 h.

Le recteur du Gymnase :

CH. GRUTTER.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 10, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHÂTEL

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

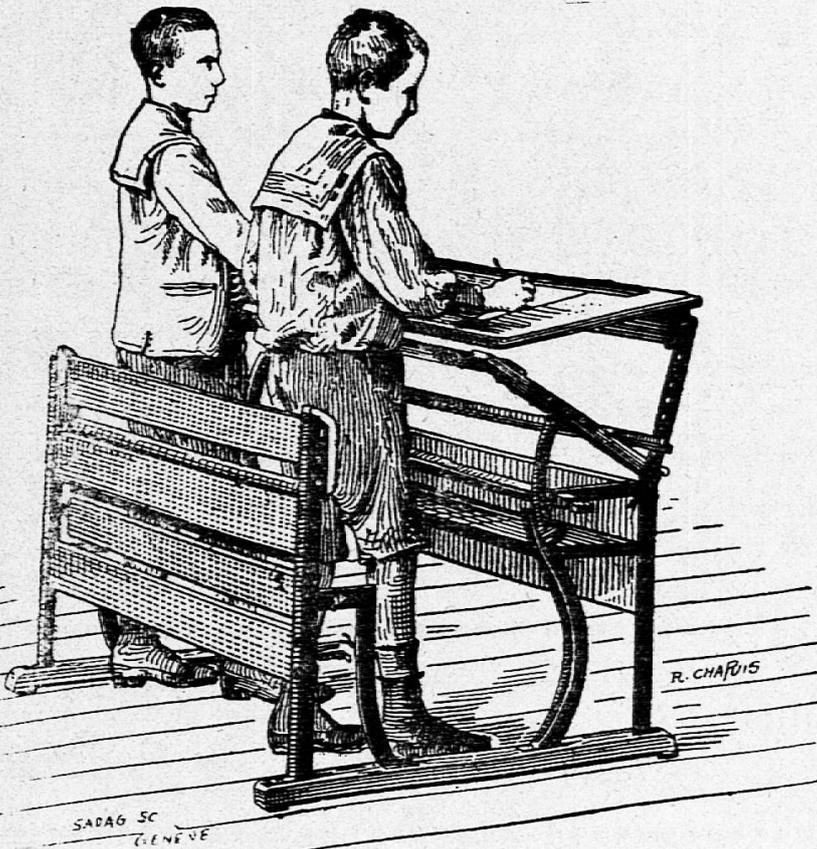
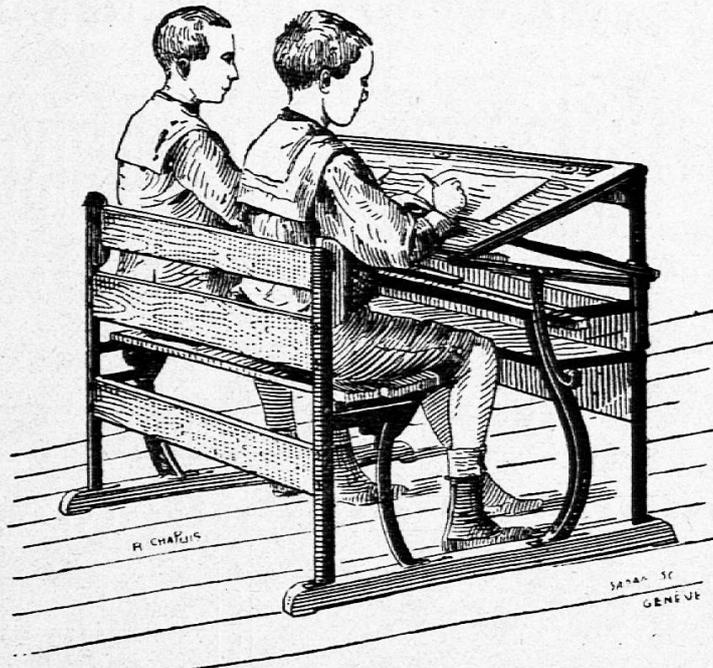
PUPIRES HYGIENIQUES

A. MAUCHAIN

GENÈVE

Place Métropole.

Brevet + 3925 — Modèle déposé.



Grandeur de la tablette : 125 × 50.

Sur demande, on pourra varier ces dimensions.

Fournisseur de la Nouvelle Ecole Normale de Lausanne.

Ce pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :

1. De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;
2. De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver une attitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc ; des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les inconvénients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel
3. De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement (écriture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

Pupitre officiel DU CANTON DE GENÈVE

Travail assis et debout

S'adapte à toutes les tailles.

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc
47 fr. 50

Même modèle avec chaises
47 fr 50

Attestations et prospectus
à disposition.



1883. Vienne. — Médaille de mérite.

1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.

1884. Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.

1885. Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.

1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.

1893. Expos. Internationale du Havre. — Médaille d'or.

1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.

1896. Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.

1900. Exp. Universelle, Paris. — Médaille d'or.

La plus haute récompense accordée au mobilier scolaire



MANUFACTURE GÉNÉRALE

D
Instruments de Musique



FÆTISCH FRÈRES

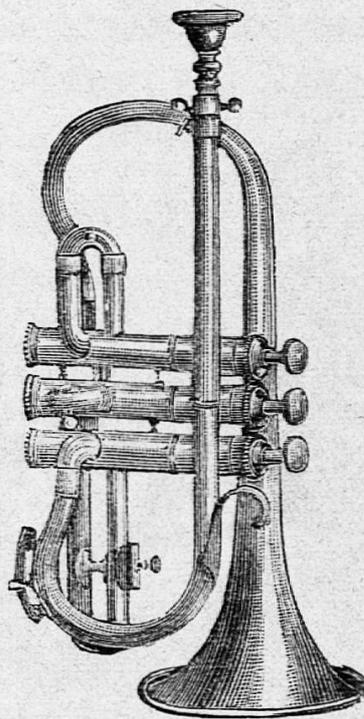
Atelier de
Lutherie



FABRICATION ARTISTIQUE

DE

Violons,
Altos,
Violoncelles,
Contrebasses,
Archets.



Maison de
Confiance
fondée en 1804



35, rue de Bourg, 35, Lausanne
Succursale à Vevey

Grande
Renommée

Instruments à Vent, en Cuivre et en Bois
de qualité supérieure garantie et à des prix défiant toute concurrence.

MUSIQUE POUR FANFARES, HARMONIES, ORCHESTRES ET CHORALES

NOUVEAUTÉS

Gibernes, insignes, casquettes, cartons et cahiers.

DIEU

HUMANITE

PATRIE

XI^{me} ANNÉE. — N^o 11.

LAUSANNE — 12 mars 1904.



L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : Paul-E. Mayor, instituteur, Le Mont.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

VALAIS : A. Michaud, instituteur, Bagnes.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		Valais.	
MM. Baafard , Lucien, prof.,	Genève.	MM. Blanchut , F., inst.,	Collonges.
Bosler , William, prof.,	Genève.	Michaud , Alp., inst.,	Bagnes.
Grosgurin , L., prof.,	Genève.	Vaud.	
Pesson , Ch., inst.	Céligny.	MM. Cloux , J.,	Lausanne.
Jura Bernois.		Jayet , L.,	Lausanne.
MM. Fromigeat , L., inst.,	Saignelégier.	Magnin , J.	Lausanne.
Duvoisin , H., direct.,	Delémont.	Martin , H.,	Lausanne.
Gylam , A., inspecteur,	Corgémont.	Visinand , L.,	Lausanne.
Baumgartner , A., inst.,	Biemme.	Rochat , P.,	Yverdon.
Chatelain , inspecteur,	Porrentruy.	Faillettaz , C.,	Arzier-Le Muids
Mœckli , inst.,	Neuveville.	Briod , E.,	Lausanne.
<i>Vacat.</i>		Cornamusaz , F.,	Trey.
Neuchâtel.		Dériaz , J.,	Baulmes.
MM. Brandt , W., inst.,	Neuchâtel.	Collet , M.,	Brent.
Decreuse , J., inst.,	Boudry.	Visinand ,	La Rippe.
Rusillon , L., inst.,	Couvet.	Perrin , M.,	Lausanne.
Amez-Droz , E., inst.,	Villiers.	Magnenat ,	Oron.
Barbier , C-Ad., inst.,	Chaux-de-Fonds.	Tessin.	
Perrenoud , Ul., dir.,	Asile des Billodes.	M. Nizzola , prof.,	Lugano.
Suisse allemande.			
M. Fritschi , Fr., Neumünster-Zurich			
Bureau de la Société pédagogique romande.			
MM. Quartier-la-Tente , Ed., président hono-	Neuchâtel.	MM. Hofmann , inst., secrétaire,	Neuchâtel.
raire,	Neuchâtel.	Perret , C., inst., trésorier,	Lausanne.
Latour , L., inspecteur, président,	Corcelles s. Neuchâtel.	Guex , F., directeur, rédacteur en chef,	Lausanne.
Thiébaud , A., inst., vice-président,	Le Locle.		

La Genevoise

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

GENÈVE

conclut aux meilleures conditions : **Assurances au décès**, — **assurances mixtes**, — **assurances combinées**, — **assurances pour dotation d'enfants**.

Conditions libérales. — Polices gratuites.

RENTES VIAGÈRES

aux taux les plus avantageux.

Demandez prospectus et renseignements à MM. Edouard Pilet, pl. Riponne 4, à Lausanne; P. Pilet, 6 rue de Lausanne, à Vevey; M. Henri Vuitel, notaire, agent général à Orbe; Ulysse Rapin, agents généraux, à Payerne, aux agents de la Compagnie à Aigle, Aubonne, Avenches, Baulmes, Begnins, Bex, Bière, Coppet, Cossonay, Cully, Grandson, L'Auberson, Le Sépey, Montreux, Morges, Moudon, Nyon, Oron, Rolle, Yverdon; à M. J. de Rabours, inspecteur pour la Suisse romande, à Genève ou au siège social, 10 rue de Hollande, à Genève.

H985^ax

Siège social: rue de Hollande, 10, Genève

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE

Pâques 1904

Ouvrages recommandés pour catéchumènes :

Elle , par ED. BARDE. Etudes bibliques adressées à la jeunesse.	2 fr. 50
Marthe et Marie , par ED. BARDE. Un livre pour les jeunes filles.	3 fr. —
Saint-Paul sur terre et sur mer , par O. FUNCKE.	3 fr. 50
A l'école de Dieu avec Jonas le prophète , par O. FUNCKE.	3 fr. 50
Vers le trône , par ALEX. MOREL. Articles détachés du <i>Libérateur</i> .	3 fr. 50
Dieu te cherche , par H. SECRETAN. Choix de discours.	3 fr. 50
L'Eternité , » » » »	3 fr. 50
Le Pardon , » » » »	3 fr. 50
Les Ailes de la Colombe , par P. VALLOTTON. Discours et Méditations.	3 fr. 50

Psautier à l'usage de l'Eglise nationale. — Psaumes et cantiques à l'usage de l'Eglise libre. — Bibles. — Recueils de prières. — Imitation de Jésus-Christ. — Pains quotidiens, etc.

Grand et bel assortiment d'ouvrages d'édification et de littérature générale en tous genres.

RELIURES SOIGNÉES

TECHNICUM DE LA SUISSE OCCIDENTALE A BIENNE

Ecoles spéciales :

1. L'école d'horlogerie avec divisions spéciales pour rhabilleurs et remonteurs ;
2. L'école de mécanique théorique, d'électrotechnique, de montage, de petite mécanique et mécanique de précision ;
3. L'école d'architecture ;
4. L'école des arts industriels, de gravure et de ciselure avec division pour la décoration de la boîte de montre ;
5. L'école des chemins de fer et des postes .

(Les admissions à cette dernière n'auront lieu qu'au printemps).

Enseignement en français et en allemand.

Cours préparatoire en hiver pour l'entrée au printemps.

Ouverture du semestre d'été le 13 avril 1904. Examens d'admission le 14 avril dès 8 heures du matin, dans le bâtiment du Technicum. Pour renseignements et inscriptions, s'adresser à la Direction de l'établissement. Programmes gratuits.

Le Président de la Commission de surveillance : **Aug. WEBER.**

BIENNE, 18 février 1904.

(B 1330 Y)

Attention

Jeune institutrice diplômée, avec bons certificats spéciaux pour français et anglais, **cherche place** dans institut pour jeunes filles. Prétentions modestes.

Pour détails s'adresser à **M. Graf**, instituteur, à l'Ecole secondaire à **Teufen**, près St. Gall. (Zà 5672)

Ecoles normales

EXAMENS D'ADMISSION

Les **examens d'admission** aux Ecoles normales auront lieu les jours ci-après :

- a) Pour la **IV^e classe des garçons**, les mardi et mercredi 5 et 6 avril ;
b) Pour la **III^e classe des jeunes filles**, les mercredi et jeudi 6 et 7 avril.
Ils commenceront chaque jour à **7 heures du matin**.

Les jeunes gens qui désirent subir ces examens doivent s'annoncer au directeur soussigné, **avant le 26 mars prochain**, et joindre à leur demande d'inscription :

- a) Un acte de naissance ; (les étrangers au canton y joindront leur acte d'origine) ;
b) Un certificat de vaccination ;
c) Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile ;
d) Un engagement de desservir, pendant trois ans au moins, une école publique dans le canton, après l'obtention du brevet de capacité.

Les aspirants qui, en cas d'admission, désirent être mis au bénéfice des **bourses** accordées par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription.

Pour être admis, les aspirants doivent être âgés de 15 ans au minimum, et les aspirantes de 16 ans dans l'année courante ; être exempts d'infirmités qui pourraient être préjudiciables aux fonctions de l'enseignement, et subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire, *dans les limites du programme d'admission*.

Ce programme sera envoyé sur demande.

Lausanne, le 21 janvier 1904.

H 30328 L

Le Directeur : F. GUEX

P. BAILLOD & C^{IE}

GROS

NOUVEAU MAGASIN

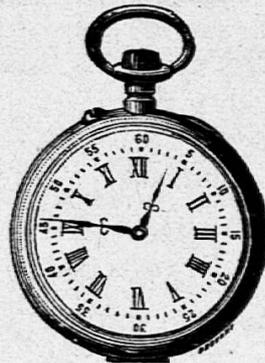
DÉTAIL

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRE



CHAUX-DE-FONDS

Léopold Robert 58.



LAUSANNE

Place Centrale



Grand choix, toujours environ
1000 montres en magasin.

Chronomètres

Répétitions.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Perles

Orfèvrerie et Bijouterie argent.

Les personnes du corps enseignant jouissent d'un escompte de 10 %.

Prix modérés — Garantie sur facture.

Maison de premier ordre et de confiance.

Envoi à choix dans toute la Suisse.

Prix spéciaux pour sociétés. Fabrication de tout décor désiré.

Montre unioniste, croix-bleue.

Spécialité de montres pour tireurs avec les médailles des tirs.